

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 14 JUIN 2014 à 09 heures 30

N° 07 /2014

Etaient présents :

Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr DENOUX Laurent, Mr DOLCINE Jules, Mr BACLET Gilles, Mme LE MOAL Amandine, Mr VERCRUYSSSEN Didier, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent

Etaient absents représentés :

Mme BRUNEAU Catherine a donnée pouvoir à Mr ROUDEAU-COOPER Laurent
Mr LARDEAU Philippe a donné pouvoir à Mr DOLCINE Jules
Mme NGUYEN Thi Kim Chau a donnée pouvoir à Mr DENOUX Laurent

Etait absent : Mr FISSON Thierry

Mme LE MOAL Amandine a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 16 mai 2014, n'ayant pas eu de remarques, est adopté.

1 – RENEGOCIATION D'UN PRET DE 120 000 € ARRIVANT A ECHEANCE EN 2020

En juin 2006, la commune avait contracté un prêt de 120 000 € pour l'achat d'un terrain appartenant à la SCI Jagny-sous-Bois. Pour une durée de 180 mois, au taux de 3.60 %.

Les taux d'intérêts étant en baisse, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la renégociation de ce prêt avec un taux à 3.16 %, il reste 72 mois de remboursement pour apurer ce prêt.

AUTORISE Madame Le Maire à signer un avenant au contrat initial de ce prêt.

2 – DELIBERATION N° 20.05.2014 « DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL PRECISION SUR LE POINT N° 8 DE L'ARTICLE N° 1 »

Madame le Maire, INFORME le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire d'apporter des précisions au point n° 8 de l'article n°1 de la délibération n° 20.05.2014 à savoir :

« D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle manière générale, devant toutes les juridictions, autorités ou organes et pour toutes demandes, sauf en ce qui concerne le contentieux engagé par Madame HOLLINGER Jacqueline, qui n'était pas Maire à cette époque, contre l'arrêté du 18 avril 2013, accordant un permis de construire à la SCI VM 13, ainsi que toute autre instance à venir, engagée, par Madame HOLLINGER Jacqueline, relative à toute autorisation accordée à la SCI VM 13 ou à Monsieur ou Madame KRALJEVIC Vlado, pour lesquels la commune sera représentée par Monsieur DOLCINE Jules, deuxième adjoint, que ce soit en demande ou en défense et devant toutes les juridictions, autorités ou organes ».

ACCEPTE la précision apporter à cette article.

La séance est levée à 10 h 00

Le Maire,
J. HOLLINGER